

(L'amendement est rejeté par 151 voix contre 16.)

L'article est adopté.

Les articles 3 à 5 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 6 (emprunts autorisés).

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar) : Je constate que la clause autorise le gouvernement à effectuer les emprunts à concurrence de cent millions de dollars

au moyen de l'émission et de la vente ou du nantissement de valeurs du Canada, sous la forme, en telles sommes distinctes, au taux d'intérêt et aux autres termes et conditions que le gouverneur en conseil peut approuver

Permettez-moi d'insister auprès du gouvernement pour que nous ne commençons pas, au début même de cette grande guerre, à charger les épaules de la génération qui va suivre de tout le fardeau que le pays devra supporter comme conséquence du conflit qu'il semble maintenant impossible d'éviter. Je suis convaincu, ainsi que je l'ai déclaré samedi dernier, qu'il existe des sources de revenu encore inutilisées où nous pourrions puiser, au lieu de recourir aux emprunts, afin de nous procurer les fonds dont nous avons besoin. Si nous avons besoin immédiatement de 100 millions de dollars, il me semble, ainsi qu'un membre du groupe du crédit social l'a exposé cet après-midi, que nous disposons avec notre banque centrale d'un moyen de répondre à cette nécessité urgente tandis que nous élaborons d'autres moyens de prélèvement. Je crois qu'entre autres moyens l'établissement d'une taxe sur les accroissements de capital et les profits excessifs, nous permettrait de prélever une somme très considérable. Je signalais à la Chambre, samedi dernier, que l'on avait annoncé, il n'y a guère plus d'un mois, un report de près de cent millions de boisseaux de blé. La majeure partie de ce blé avait été achetée à très bas prix de la Commission du blé. Les journaux nous apprenaient quelques jours plus tard que la Commission du blé avait disposé de ses stocks et que cette énorme quantité de blé échappait à son contrôle.

Depuis ce temps, le blé a subi une hausse brusque,—je n'ai pas vérifié la cote d'aujourd'hui,—et il sommande maintenant 30 c. de plus par boisseau qu'il n'en commandait il y a quelques semaines. Cela veut dire que pendant toute cette période de tension, qui a été une période d'angoisse pour la plupart d'entre nous, certains individus, en notre pays et ailleurs, ont réalisé ou peuvent réaliser de la vente de ce blé un bénéfice d'environ 30 millions de dollars. Je cite simplement un exemple.

M. DONNELLY : Comment l'honorable député peut-il savoir si ce n'est pas la Commission qui a réalisé ce bénéfice?

M. COLDWELL : On m'a interrompu. Je le sais parce que, d'après les journaux, la Commission a déclaré, au début d'août, qu'elle avait disposé du report de blé et qu'elle attendait la nouvelle récolte.

M. DONNELLY : L'honorable député sait que la Commission détient des options.

M. COLDWELL : Je ne suis pas au courant des achats à terme mais, si je me souviens bien, le parti auquel appartient mon honorable ami a critiqué l'ancienne Commission du blé que dirigeait M. McFarland parce qu'elle avait acheté à terme. J'en conclus donc que le parti libéral ne tolérerait pas de semblables opérations.

Je signale la chose. Je fais aussi remarquer qu'en lisant le journal quotidien on constate que les actions des industries se rapportant à la guerre ont accusé une hausse rapide au cours des dernières semaines; des fortunes ont déjà été réalisées. Je suis d'avis que nous devrions, dans la mesure du possible, acquitter les frais de guerre à même le revenu ordinaire. Comme l'a dit un des honorables députés qui siègent à ma gauche, nous devrions adopter une politique de financement au jour le jour. Au nom du groupe auquel j'appartiens, je fais remarquer que nous devrions, dans la mesure où la chose est possible, poser comme règle dès le début de ce grand conflit de ne pas faire supporter aux générations futures les frais de la présente guerre car, après tout, elle est la conséquence des actes de notre génération à nous.

J'ajouterais que nous pourrions abroger la loi en vertu de laquelle certaines organisations bénéficieraient d'une remise d'impôt sur le revenu pour avoir apporté cette année à leurs usines, certains agrandissements et remplacements. Peut-être la Chambre le fera-t-elle avant la fin de cette session. Nous pourrions accroître davantage l'impôt sur les gros revenus et commencer à taxer les excédents de bénéfices. Ainsi qu'on l'a fait remarquer dans cette Chambre, le coût de certaines denrées est déjà plus élevé, ce qui, à mon sens, est injustifiable et injuste. Je le déclare au Gouvernement cet après-midi, nous ne devrions pas inaugurer une politique d'emprunts de guerre qui aura pour résultat d'accroître encore le fardeau de notre dette et qui amènera inévitablement, et avant bien longtemps, la ruine sociale et économique du pays. Nous ne devrions pas, dès le début de ce grand conflit, autoriser le Gouvernement à emprunter 100 millions de dollars. Notre banque nationale est là pour répondre à nos besoins de l'heure. J'entendais le gouverneur de la banque dire au comité que la couverture représentée par notre or, nos titres et le reste, nous permettrait, si nous le désirions, d'augmenter considérablement le volume de notre